

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2017 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, RICHARD, CAPRON, GAUDIERE, GUY, POURNY, Mmes COURTEAUX, HENNON, ISEBE.

Etait absente excusée : Mme LEFEBVRE, ayant donné une procuration de vote à M.DUSSART.

Secrétaire de séance : Mme COURTEAUX

Date de Convocation : 06 Avril 2017

Date de la séance : 11 Avril 2017

Affichée le : 18 Avril 2017

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 28 Février 2017

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓DIA : Parcelle n° 131p

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par OFFICE NOTARIAL, 183 Bd St Quentin à Amiens (80), concernant la parcelle Section AH 131p située « Les Aires » à Vers Sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓Travaux Côte de Vers : Convention Amiens Métropole

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Amiens Métropole concernant la programmation de l'aménagement d'un élargissement de trottoir et la banquette de stationnement en rive de la RD8 au droit des habitations de la Côte de Vers pour un montant de 58 500€TTC soit 48750.00€HT.

Ces travaux font l'objet d'un fonds de concours à la charge de la commune à hauteur de 30% HT des travaux, conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux d'élargissement de trottoir et de la banquette de stationnement en rive de la RD8 au droit des habitations de la Côte de Vers.

d'approuver le fonds de concours à hauteur de 30 % du montant des travaux HT soit 14 625.00€ et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

✓Compte de Gestion 2016

Présentation de M. DUSSART

Monsieur le Maire fait savoir que la comptabilité communale de l'exercice 2016 du 01 Janvier au 31 décembre 2016 est conforme au compte de gestion, établi par Madame le Receveur Municipal.

Par suite et sans observation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2016 de la commune, conforme au compte administratif 2016.

✓Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le président pour le vote du compte administratif,

M. CANDELIER, adjoint chargé des finances, propose sa candidature.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la candidature de M. CANDELIER en tant que président pour le vote du compte administratif.

M. CANDELIER présente le Compte Administratif 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 475 506.79€

Recettes : 488 665.24€ Résultat de l'exercice 2016 en fonctionnement : 13 158.45€

- Section d'investissement

Dépenses : 240 696.68€

Recettes : 116 405.35€ Résultat de l'exercice 2015 en investissement : - 124 291.33€

Le résultat de clôture au 31 décembre de l'année 2016 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 432 796.97€

Section d'investissement : - 133 307.34€

Suivant la réglementation en vigueur Monsieur le Maire se retire et Monsieur CANDELIER demande le vote du compte administratif 2016.

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

✓Affectation du Résultat

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 432 796.97€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 pour la somme de 432 796.97€ comme suit :

- (002) Excédent antérieur reporté: 299 488.97€

- (1068) Excédent de fonctionnement passé en investissement : 133 308.00€

✓Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir et de voter les taux suivants de fiscalité locale pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 19.09%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.65%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.98%

Permettant d'obtenir un produit fiscal brut attendu de 217 519.00€

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les taxes ci-dessus inscrites.

✓Budget Primitif 2017

Monsieur CANDELIER présente le projet du budget primitif 2017 (dépenses et recettes) et le tableau des subventions allouées aux associations.

Présentation du Budget Primitif 2017, dépenses recettes en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2017 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **792 756.00€**

Section d'Investissement :

Dépenses = Recettes = **208 496.00€**

Le Budget Primitif 2017 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la permanence du vendredi après-midi.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le montant des subventions alloué aux associations comme suit :

65748	COMITE ANIMATION	1 100€
65748	COMITE ANIMATION (except)	200€
65748	AINES	700€
65748	AINES (except)	300€
65748	ESV	300€
65748	PECHE	100€
65748	ANCIENS COMBATTANTS	200€
65748	CHASSEURS	200€
65748	ALCOOL ASSISTANCE	200€
65748	AUTRES DIVERS	700€
65748	TOTAL	4000€

Un courrier sera envoyé au président de l'association l'informant du montant et des éléments à fournir en mairie tels que :
- Compte de résultat, budget prévisionnel, nombre et répartition des adhérents.

III) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Agents communaux

M JEANSONI, agent communal est en arrêt de maladie jusqu'au 01 mai 2017. Les agents du CPIE interviendront pour le remplacer pour ses travaux dans le village.

Depuis le 20 mars, Melle Emilie GORLIER a commencé son contrat avenir dans le cadre des TAP, de la garderie et des accueils de loisirs.

Logement communal près de l'école

La locataire devrait quitter le logement au 30 septembre 2017, une demande a été déposée pour reprendre le logement. Monsieur le maire rencontrera cette personne et étudiera son dossier.

SIVOM : Aide- ménagère

Le Conseil Départemental demande aux organismes un nombre d'heures minimum de 150 000heures de travail ou de prestation sinon l' aide accordée diminue. Le SIVOM n'en compte que 70 000heures et de plus la section est en déficit malgré une participation des communes. Le SIVOM va prendre contact avec l'association AGAF 80 qui compte environ 100 000heures. Une réunion du SIVOM est prévue le 18 avril pour décider de la dissolution ou non de la section aide-ménagère.

SISA

Une réunion est prévue le 12 avril, il est également envisagé de se rapprocher d'AGAF 80 ou d'un autre organisme car le SISA ne compte pas les 150 000heures nécessaires de soins infirmiers.

INSEE

Certains logements de la commune font actuellement partie d'un échantillon interrogé par l'Insee dans le cadre d'une enquête auprès des ménages. Ces enquêtes fournissent des informations essentielles pour mieux connaître la population, les conditions de vie, le parc de logements. Le projet de l'Insee est de créer un réseau de référents au sein des mairies qui sont des partenaires essentiels du dispositif d'enquêtes. Les enquêteurs et les administrés auraient ainsi un interlocuteur. M Jean-Luc JEUNIAUX accepte d'être nommé référent auprès de l'Insee.

Réclamation d'un riverain

Problèmes d'odeurs significatives près de la benne à déchets verts située sur le parking de la mairie. La question posée est : où entreposer la benne à déchets verts ?

Nous n'avons pas de nouvelle des composteurs par Amiens métropole.

Lotissement « le domaine du château »

L'appel d'offres est en cours pour les travaux. Le lancement des travaux est prévu après la moisson.

TOUR DE TABLE

M. CANDELIER

Politique territoriale du Département

Pour des travaux d'investissement, une commune peut demander une aide auprès du conseil départemental à hauteur de 30 % des travaux à réaliser sur 4 ans, subvention limitée à 10 000.00€ sur la période.

Commission des Impôts Directs

La commission des impôts directs s'est réunie le jeudi 06 avril. Une remarque a été signalée et relevée.

Boîte à lire

Amiens Métropole va installer 50 boîtes à lire sur les communes de l'agglomération pour un montant de 28 500€ dont une à Vers Sur Selle qui sera implantée devant la mairie. Un aménagement sera réalisé.

M JEUNIAUX

Mutuelle « Ma Commune Ma Santé »

Nous avons reçu la convention. Il reste à définir le jour de permanence et le local mis à disposition. Une information sera distribuée avec un prochain Vers Info.

M. PROCHWICZ

Fibre optique

La réunion publique avec Orange est prévue le jeudi 1^{er} juin à 18 heures à la salle communale.

Mme COURTEAUX

Concert

Demande la possibilité d'obtenir la salle communale gratuitement pour un concert organisé par l'association ASPI au profit des enfants autistes. Monsieur le Maire propose le samedi 30 septembre lors de la fête locale.

Mme ISEBE

Festivités

La chasse aux œufs aura lieu le jeudi 13 avril dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Mme Mirella BOIDARD aura 103 ans des fleurs et des chocolats lui seront offerts jeudi après-midi.

M CAPRON

Réunion SISA

Une réunion importante aura lieu le 12 avril sur le devenir du SISA.

M GUY

Réunion GRDF

A assisté à une réunion d'information GRDF sur le projet GASPARD les compteurs communicant. Le déploiement aura lieu de 2017 à 2020 sur Amiens et les communes aux alentours. Une information précise sera donnée dans le Vers l'Info.

M GAUDIERE

Fête locale

Le camion friterie est réservé pour la fête locale.

M DUSSART

Lotissement ruelle Neveu et route de Conty

Il a été retrouvé des vestiges d'une villa romaine, route de Conty et une nécropole Ruelle Neveu. La DRAC va décider de faire entreprendre des fouilles.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le jeudi 04 mai à 19h30

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Lundi 15 Mai 2017 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h15.